COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 5 mai 2021, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, Maire.

A la demande de Monsieur le Maire, Compte tenu des impératifs du confinement, du fait que les débats ne peuvent être retransmis en direct, le conseil municipal, **à l'unanimité** décide que la séance se tiendra à **Huis-Clos** pour l'ensemble des questions à l'ordre du jour.

Etaient présents : Mmes Agnès BURLE, Anne-Marie ISAÏA, Céline BOYER, Thérèse BAUDOUIN, Jessica GOUJON, Mrs Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Jean-Louis FORTÉ, Julien BRUNET, Philippe BERNARD, Maurice POIRÉ

Etaient absents et représentés : Mmes Nathalie SORDI et Sylvie ALAZARD,
M. Jaouad ABOUD

Mme Agnès BURLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il a des observations à porter au compte rendu du conseil municipal du 7 avril qui leur a été transmis par mail. Ce compte rendu est **approuvé à l'unanimité.**

1- Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- Panneau d'information lumineux commandé, platine et accroches reçues, livraison prévue le 15 mai
- Panneau signalisation giratoire pour camions commandé, livraison prévue le 25 mai
- Consultation téléphonie toujours en cours, seul Provence Télécom, notre opérateur actuel a rendu son offre de prix
- Remise des fiches de poste aux agents en cours
- Bornage de la parcelle des anciens services techniques fait
- Visite du Sous-Préfet et de la Présidente de la CoVe aux viticulteurs suite à l'épisode de gel, des actions sont en cours
- Projet de subvention des travaux de l'église en cours d'achèvement
- Tirage au sort des Jurys d'assises à prévoir au prochain conseil municipal avec public, mais avant le 15 juillet
- Pose de la couvertine au muret près des containers enterrés par les cantonniers
- Fleurissement du village en cours de réalisation
- Recensement des panneaux de rue manquants
- Achèvement des travaux du logement de l'école maternelle
- Suppression des containers jaunes devenus inutiles suite à l'implantation de nouveaux containers enterrés
- Pose de pièges pour « chenilles processionnaires » aux arbres des écoles et sur 2 pins chez des particuliers proches de l'école

2- Décision Modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie et la préfecture ont émis des observations concernant le budget primitif 2021 et notamment un déséquilibre dans les prévisions faites pour les opérations d'ordre.

Il convient d'annuler les crédits ouverts en section de fonctionnement dépenses, au chapitre 042 (opération d'ordre), compte 6817 pour 1850 € et d'ouvrir pour le même montant des crédits en section de fonctionnement dépenses, au chapitre 68 (opérations réelles), compte 6817.

Adopté à l'unanimité.

3- Remplacement de Monsieur DUBUS, 2ème Vice-Président de la commission municipale écologie et environnement

Monsieur le Maire rappelle au conseil la composition de la commission municipale écologie et environnement, votée par délibération du 3 juin 2020, Président : M. Philippe BOUTEILLER

- 1ère Vice-Présidente : Mme Anne-Marie ISAÏA
- 2ème Vice-Président : M. Dorian DUBUS
- Membres : Mmes Céline BOYER, Thérèse BAUDOUIN, Mrs Jérôme PAOLI, Julien BRUNET, Jaouad ABOUD, Philippe BERNARD.

Il convient, suite à la démission de M. Dorian DUBUS, de procéder à son remplacement au poste de 2ème Vice-président.

Mme Céline BOYER se porte candidate.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

A l'unanimité, Mme Céline BOYER est désignée comme 2ème Vice-Présidente de la commission municipale Ecologie et Environnement.

Les autres membres de la commission restent inchangés.

4- Délibération pour attribution de compensation variable suite au transfert du pluvial

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération proposée par la communauté de commune relative à la variation du montant d'attribution de compensation et révision dans le temps suite au transfert de compétence eaux pluviales urbaines détaillée ci-après :

« Article 1 : Approuve les modalités de calcul suivantes du transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines, entraînant une variation dans le temps du montant de l'attribution de compensation :

Le montant du transfert de charges imputé sur l'attribution de compensation de chacune des communes et pour chacune des années 2020 à 2023 sera égale à la somme :

- Des remboursements opérés par la CoVe au tire de la convention de gestion sur chacune de ces années (y compris les dépenses liées au schéma directeur si le choix est fait d'un paiement de ces dépenses par les communes)

- Et des dépenses nettes liées à la compétence eaux pluviales urbaines, directement prises en charge par la CoVe (schéma directeur, si le choix est fait d'un paiement de tout ou partie de ces dépenses par la CoVe ; charges salariales du ou techniciens employés par la CoVe participant directement en régie à la réalisation du schéma directeur, si le choix est fait d'un tel recrutement), imputées à chacune des communes au prorata des dépenses du schéma correspondant à son territoire.

Article 2 : Approuve l'imputation sur l'attribution de compensation habituelle (donc en section de fonctionnement) de la part du transfert de charges (calculé selon les modalités prévues à l'article 1) correspondant à des dépenses nettes de fonctionnement, et la versement par chaque commune à la CoVe d'une attribution de compensation d'investissement (article 2046), pour la part du transfert de charges correspondant à des dépenses nettes d'investissement.

Article 3 : Dit que la CoVe communiquera chaque année à chaque commune le montant des imputations ainsi opérées sur l'attribution de compensation (prévisionnelle et définitive), au titre du transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines.

Article 4 : Dit que le transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines sera arrêté de manière définitive à l'issue de la période de fonctionnement des conventions de gestion, et après nouvelle réunion de la commission locale d'Evaluation des transferts de charge. »

S'appuyant sur la convention validée en conseil municipal du 3 décembre 2019, le conseil municipal, à l'unanimité,

REFUSE D' ADOPTER la délibération telle que proposée par la Cove pour les raisons suivantes :

- contrairement à ce que stipule la convention, cette délibération permettrait à la CoVe d'engager des frais sur le pluvial sans accord préalable des communes

- l'article 1 de cette délibération entérinerait quasiment le mode de calcul du transfert de charges à venir, sans consultation préalable des communes.

Le refus de cette délibération n'a pas pour but de remettre en cause le fonctionnement prévu à la convention, mais de s'en tenir scrupuleusement à ladite convention.

Le conseil espère également ainsi ouvrir une discussion sur les futures lignes du transfert de charges de la compétence eaux pluviales urbaines.

5- Location par la commune du terrain pour accueillir les jardins familiaux

Monsieur le maire rappelle au conseil sa décision, lors du vote du budget primitif 2021 de créer des jardins familiaux.

Il informe celui-ci que pour cela la commune désire louer le terrain privé, sis Chemin des Fontaines, composé de 2 parcelles cadastrées section B 678 et 679, d'une surface totale de 4 130 m² afin d'y créer des jardins familiaux.

Il convient d'autoriser le maire à signer un bail de location de terrain nu sous seing privé. Le montant étant fixé à 500 € annuel. Le bail sera d'une durée de 3 ans à compter de sa signature, puis à l'issue des 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité.

6- Convention avec le CCAS de mise à disposition des jardins pour en assurer la gestion et l'entretien

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le caractère social de la mise en place des jardins familiaux.

Il propose de mettre à disposition du CCAS de la commune les terrains loués par la commune pour la mise en œuvre de jardins familiaux et de leurs dépendances afin qu'il en assure la gestion (attribution des parcelles, surveillance) et l'entretien courant.

Il demande au conseil municipal de valider la convention de mise à disposition jointe en annexe, et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

7- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner dont les informations sont annexées à la convocation.

Ces informations, dans le cadre de la protection des données personnelles ne peuvent apparaître dans le présent compte rendu.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

8- Questions diverses

- Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le fait de reprendre l'éclairage public du lotissement les terres du colombier, comme cela a été fait pour les autres lotissements de la commune. Il précise qu'une délibération sera prise au moment venu qui garantira le respect du cahier des charges remis au lotisseur, en matière d'éclairage public. Il ajoute que cet engagement préalable à reprendre l'éclairage public permettra de négocier certaines améliorations à l'aménagement du lotissement.
- Recensement des disponibilités des conseillers les jours des élections départementales et régionales afin de pouvoir établir le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 au cimetière

7- <u>Questions orales</u>

Mme Céline BOYER :

- informe le conseil d'une demande de Monsieur COUTURIER sur la possibilité d'organiser une exposition de ses sculptures sur la commune
- signale un panneau STOP à remplacer chemin de la Ponche

8- <u>Comptes rendus succincts des réunions et commissions</u>

Mme ISAÏA Anne-Marie – Mme Céline BOYER :

- Présentation des travaux prévus à Coste de Coa sur les sentiers de promenade (débroussaillage), retrait de la plateforme de la déchetterie par la CoVe pour un aménagement futur, arrêté de circulation à prendre pour interdire l'accès aux véhicules à moteur

Mme ISAÏA Anne-Marie :

- Point sur l'avancement du dossier des jardins familiaux, présentation du plan d'aménagement

Mme Thérèse BAUDOIN :

- Mise en forme 3ème PLH de la CoVe, Certains PLU des communes devront être revus pour coller au prochain SCOT.

M. Jean-Louis FORTÉ

- Le remplacement de l'éclairage public sur le RD7 nord sera réalisé en 2021 (Syndicat Electrification Vauclusien, Bouygues Energie)
- Ampoule Led Rue carrière vitrée en cours de test
- Note d'opportunité pour le remplacement de la chaudière Fioul en cours de réalisation

M. Philippe BOUTEILLER :

- Travaux de revêtement de la chaussée Route de Montmirail prévus par le Département
- Début des travaux de voirie par le Département sur le RD8 du Tombadou au rond-point de VIOLES

Clôture de la séance à 20 heures